Boissise-le-Roi
Orgenoy

Le Mag

Magazine municipal d'informations
www.mairie-boissise-le-roi.fr

Janvier 2021 / n° 3

SOMMAIRE

- **Agenda** P2
- **Edito** P3
- **Démocratie locale** P4-8
- **Cadre de vie** P9-16
- **Vie de la commune** P17-21
- **Enfance & Jeunesse** P22-23
- **Culture & Sport** P23-24
- **Santé & Solidarité** P25-26
- **État civil** P26
- **Jeux de saison** P27
- **Infos pratiques** P28

Vacances d'Hiver
➢ Fin des cours : samedi 13 février
➢ Reprise des cours : lundi 1er mars

Vacances de Printemps
➢ Fin des cours : samedi 17 avril
➢ Reprise des cours : lundi 3 mai

Pont de l'Ascension
➢ Fin des cours : mercredi 12 mai
➢ Reprise des cours : lundi 17 mai

Vacances d'Été
➢ Fin des cours : mardi 6 juillet
➢ Reprise des cours : jeudi 2 septembre

AGENDA

Cet agenda est établi sous réserve de l'évolution du contexte sanitaire.

- 23 janvier : Madame le Maire en direct
- 28 janvier : Conseil municipal
- 6 février : Madame le Maire en direct
- 15 - 26 février : Accueil de loisirs vacances d'hiver
- 20 février : Madame le Maire en direct
- 6 mars : Madame le Maire en direct
- 16 mars : Reprise de la collecte des déchets verts
- 20 mars : Madame le Maire en direct
- 25 mars : Conseil municipal

Infos Conseil municipal

L'ordre du jour est publié une semaine avant la date du conseil sur le site Internet de la mairie. Vous y trouverez également les comptes rendus des précédents Conseils municipaux.

www.mairie-boissise-le-roi.fr/votre-mairie/conseil-municipal

Directeur de publication : Véronique CHAGNAT, Maire de Boissise-le-Roi - **Rédaction et photos** : Comité de Communication de la mairie de Boissise-le-Roi - **Impression** : Imprimé sur papier PEFC - Imprilith, 5 rue de la Croix Blanche, 77310 Pringy - **Distribution** : Élus de la majorité - **Tirage** : 1700 exemplaires

Chers Régiboissiens et chers Urluquois,

L'année 2020 nous aura fait découvrir, contraints et forcés, qu'une autre vie, d'autres modes de relation et de travail étaient possibles.

Entre confinement et couvre-feu, l'équipe municipale a continué de travailler. Les réunions en visioconférences ont constitué une belle alternative aux réunions qui ne pouvaient se tenir en présentiel.

Bien sûr, les événements festifs du second semestre n'ont pu se dérouler, le contexte sanitaire ne l'a pas permis. Nous avons passé, néanmoins, un moment chaleureux avec nos séniors lors de la distribution des colis de Noël. Se retrouver masqués, sourires cachés, la joie était partagée.

Dans cette période si compliquée à vivre pour tous, j'espère que les illuminations dans notre ville ont pu participer à la magie de Noël, nous sommes toujours émerveillés devant les décorations de Noël, elles réveillent notre âme d'enfant.

2021 est là maintenant et tournées vers l'avenir, l'équipe municipale et moi-même allons mener nos missions en conservant le cap déjà fixé, tout en restant bien entendu, attentifs à vos besoins.

À année exceptionnelle, vœux exceptionnels, la cérémonie des vœux dans son format classique est annulée. J'ai présenté mes vœux à la population dans une vidéo mise en ligne sur le site internet de la Ville et sur nos réseaux sociaux début janvier. Vous pouvez les découvrir, page 4, dans ce journal.

Cette édition vous informe également sur les derniers sujets qui ont fait l'actualité et la vie de notre commune. J'espère que vous aurez plaisir à les lire.

Je terminerai en vous souhaitant beaucoup de bonheur à partager dans vos vies personnelles et de belles réussites pour vos familles.

Meilleurs vœux 2021

Véronique CHAGNAT

Maire de Boissise-le-Roi

Véronique CHAGNAT, Maire de Boissise-le-Roi, vous présente ses vœux

« Mesdames, Messieurs, chers administrés,

Les vœux n'arrivent qu'une fois l'an et nous nous retrouvons alors dans une ambiance chaleureuse afin d'échanger et partager ce moment privilégié.
Cette année, en raison de la pandémie, la cérémonie des vœux ne peut être organisée de manière traditionnelle.

J'ai le plaisir de vous transmettre mes meilleurs vœux dans ce format vidéo sur nos réseaux sociaux.

Une année est souvent marquée par des événements heureux ou malheureux, par des douleurs, des bonheurs, ressentis personnellement ou collectivement.

Notre pays traverse une période compliquée qui bouleverse notre vie de tous les jours.

La crise sanitaire a de lourdes conséquences pour tous mais surtout pour nos aînés. Nous continuerons de défendre leur qualité de vie et la solidarité en leur direction.

Notre jeunesse n'est hélas pas épargnée non plus. Leurs études et les liens sociaux dont ils ont tant besoin se trouvent fortement impactés par ce contexte d'épidémie.

Nous avons grand besoin de bienveillance en ce moment car ce monde qui protège et confine, oppresse souvent.

Avec mon équipe, nous mesurons les difficultés rencontrées par beaucoup d'entre vous. Nous sommes conscients des répercussions qu'occasionne cette crise sanitaire.
Le monde associatif a été stoppé dans son élan, les commerçants, les artisans… tous sont mis à rude épreuve dans cette situation exceptionnelle.

Portons notre regard sur ce qui a été réalisé et révélé par cette crise et ne retenons que le positif. Des bénévoles se sont manifestés pour effectuer les courses des personnes vulnérables. Les bonnes volontés sont arrivées là où on avait besoin d'elles.

Je suis heureuse et fière de constater que notre commune est soudée et que ses habitants sont solidaires les uns avec les autres.

Je rappellerai le travail d'adaptation des enseignants afin d'assurer la continuité pédagogique. Ils ont permis, avec les agents des écoles et du périscolaire, d'accueillir les élèves dans les conditions de sécurité optimales.

Je tiens à souligner également l'implication des agents municipaux. Agents administratifs, agents techniques et police municipale, grâce à eux le service public a été assuré.
La vie municipale est avant tout un travail de cohésion, de réciprocité ainsi que de partage. Je les remercie tous pour leur attitude positive et je leur adresse ici mes vœux les plus chaleureux.

Malgré les difficultés dues au contexte sanitaire, mon équipe municipale a travaillé de concert. Nous avons pu mettre en place l'ouverture de l'accueil de loisirs pendant les deux semaines des vacances scolaires et avons modifié les horaires de garderie répondant ainsi aux besoins des familles.

Très rapidement, la démocratie de proximité nous a permis d'être davantage à votre écoute en vous rencontrant le samedi en mairie ou lors de réunion de quartier.

Nous comptons sur l'année 2021 pour nous offrir le temps et les moyens de continuer la mission qui nous a été confiée, à toute l'équipe municipale et moi-même, dont le seul but est le bien-être de tous nos concitoyens.

Une de nos priorités est axée vers le confort des élèves dans leurs écoles pour de bonnes conditions d'apprentissage. Des travaux de rénovation de nos deux établissements scolaires seront engagés cette année.

D'autre part, des travaux de voirie seront entrepris afin d'assurer des conditions de circulation sécurisées.

De nombreux projets restent à faire et nous ne les perdons pas de vue.

Je tiens à conclure sur des vœux plus personnels, des vœux de santé pour vous et les personnes qui vous sont chères. Que cette nouvelle année vous apporte bonheur et réussites.

À toutes et à tous, je vous souhaite au nom du Conseil municipal et du personnel communal
une bonne année 2021 ».

Les délibérations du 17 décembre 2020

Règlement intérieur du cimetière et tarifs.

Le règlement intérieur du cimetière et les nouveaux tarifs des concessions à compter du 1er janvier 2021 sont adoptés.

Ouverture des crédits pour 2021

Madame le Maire est autorisée à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement non inscrites en autorisation de programme, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2020, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et ceci dès le 1er janvier 2021 et jusqu'au vote du prochain budget.

Tarifs des droits de place

Application de la gratuité pour les emplacements des commerces ambulants souhaitant s'installer sur la commune. Les demandes d'implantation restent soumises à autorisation.

Antenne collective (desservant les résidences Valbois et la Maisonneraie des Vignes)

Le prix de la maintenance du réseau de raccordement est maintenu à 55 € pour l'année 2020.

Autorisation de poursuites

Une autorisation permanente et générale pour poursuivre par voie de saisie les débiteurs retardataires de la commune est accordée à Monsieur le Trésorier Principal.

Fonds de concours de la CAMVS

Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à signer avec la CAMVS la convention d'attribution du fonds de concours aux équipements d'enseignement musical et artistique.

Rapport sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable 2019

Un avis favorable est émis au rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

CAMVS - Transfert de la compétence PLU

Le Conseil municipal s'oppose au transfert à la CAMVS de la compétence en matière de plan local d'urbanisme.

Nous vous invitons à consulter l'intégralité de toutes les délibérations du Conseil municipal en mairie ou sur le site Internet de la commune : www.mairie-boissise-le-roi.fr

Ouverture de la mairie les samedis matins – calendrier jusqu'en juin 2021

- 9 janvier / 23 janvier
- 6 février / 20 février
- 6 mars / 20 mars
- 3 avril / 17 avril
- 22 mai
- 5 juin / 19 juin

Madame le Maire assure une permanence aux mêmes dates et vous reçoit sans rendez-vous.

Le Comité de quartier

C'est le lieu de proximité privilégié de concertation et de dialogue permettant aux habitants d'être écoutés.
Il favorise les débats, les échanges et la mise en place des projets s'ils sont réalisables. Les objectifs de cette instance sont de faciliter les rencontres avec les habitants, être attentifs à leurs préoccupations et leurs attentes dans tous les domaines à l'échelle du quartier.

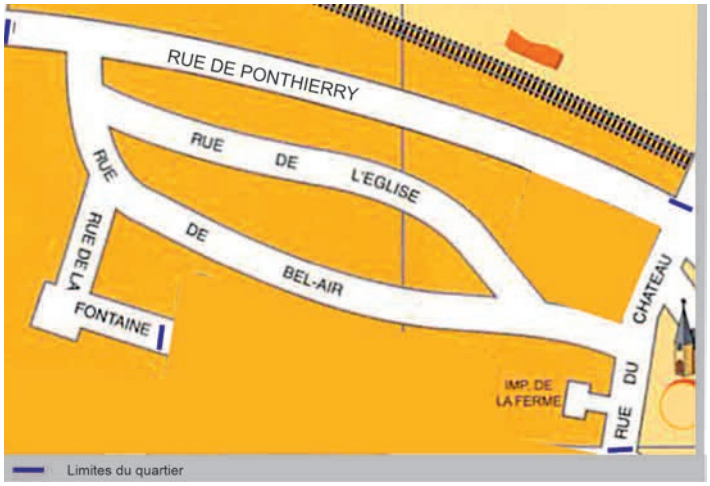

Suite à la réunion de quartier de septembre dernier, quatre personnes ont répondu favorablement pour participer au Comité.
Si vous résidez dans ce périmètre vous avez encore la possibilité de vous inscrire en envoyant un mail à la mairie : contact@mairie-boissise-le-roi.fr

Nous espérons encore quelques candidatures supplémentaires.

Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine

La CAMVS en quelques mots…

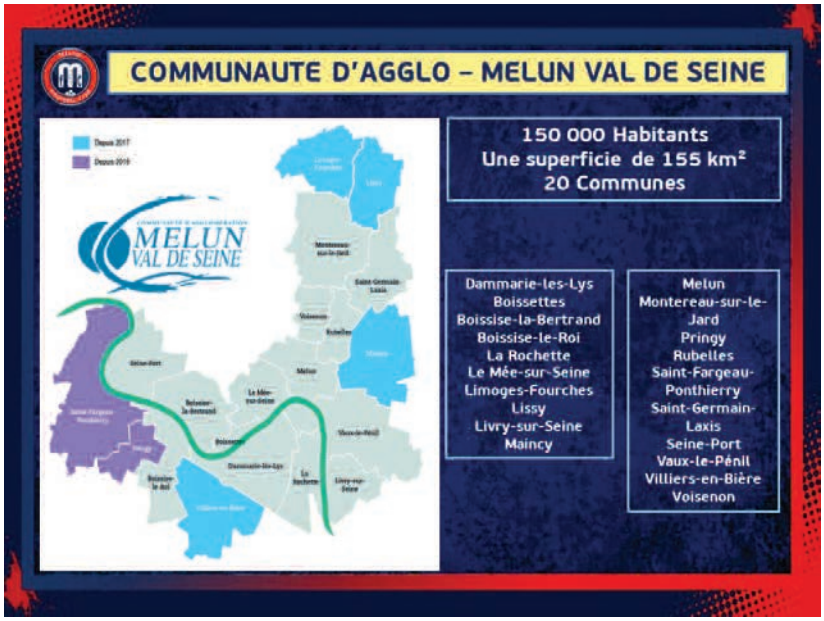

Le Bureau communautaire est composé du Président, des Vice-présidents et des Conseillers délégués. Chaque commune du territoire est représentée par au moins un Vice-président et/ou un Conseiller délégué.
Le Bureau délibère sur les affaires courantes et prépare les projets de délibérations qui seront soumis au vote du Conseil communautaire.
Le bureau se réunit environ une fois par mois.

La composition du Conseil communautaire
Le nombre de conseillers varie en fonction de la taille de la commune :

- Melun : 21 délégués
- Dammarie-les-Lys, Le Mée-sur-Seine : 11 délégués chacune
- Saint-Fargeau-Ponthierry : 7 délégués
- Vaux-le-Pénil : 5 délégués
- Boissise-le-Roi, La Rochette et Pringy : 2 délégués chacune
- Boissettes, Boissise-la-Bertrand, Limoges-Fourches, Lissy, Livry-sur-Seine, Maincy, Montereau-sur-le-Jard, Rubelles, Saint-Germain-Laxis, Seine-Port, Villiers-en-Bière, Voisenon : 1 délégué + 1 suppléant chacune

Nos élus communautaires sont : **Véronique CHAGNAT** (Maire et 12ème Vice-Présidente en charge du Programme de réussite éducative, cités éducatives et plan de persévérance scolaire) et **Jacky SEIGNANT**.

Les commissions spécialisées permettent aux élus de préparer les réunions communautaires. Elles sont composées de conseillers communautaires.

Six commissions obligatoires où ne siègent que les conseillers communautaires. Toutes ne sont pas encore installées.

- Finances et Mutualisation des Services
- Intercommunale pour l'accessibilité
- Commission d'Appel d'Offres (CAO) : **Véronique CHAGNAT**
- Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC)
- Contrôle financier
- Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) : **Véronique CHAGNAT**

Quatre commissions facultatives composées des conseillers municipaux désignés par les communes.

- Commission Attractivité et développement du territoire : **Véronique CHAGNAT, Véronique BONNET et Arielle GLAVIER**
- Commission Cohésion du territoire : **Véronique CHAGNAT, Marie-Line THOMAS et Jean-Pierre SANTOS**
- Commission Cadre de vie et Environnement : **Véronique CHAGNAT, Jacky SEIGNANT et Frédéric BELIEN**
- Commission Finances et Administration générale : **Véronique CHAGNAT, Rémy CERVO et Christine PHILIPPE**

La Conférence des maires est une nouvelle instance rendue obligatoire depuis le 7 décembre 2019.
Seule instance de l'intercommunalité à réunir les Maires du territoire et uniquement ces derniers, ils fixent ensemble les orientations stratégiques de l'Agglomération. Chaque Maire dispose d'une voix quelle que soit la taille de sa commune.

Dates des prochains conseils communautaires
- Lundi 8 février 2021
- Lundi 29 mars 2021

www.melunvaldeseine.fr

Tribune libre

• Groupe Boissise-Orgenoy Nouvelle Energie

Non communiqué

• Groupe 2 Villages, 1 Commune

Défis environnementaux à l'horizon

La défense de l'environnement dans notre commune est pour nous un sujet important.

Des projets urbains dans nos 2 villages vont se concrétiser :

• **sur Orgenoy, des nouvelles habitations sans espace vert et infrastructure** pour accompagner l'augmentation de la population ;

• **sur Boissise**, la vente à la clinique du terrain des religieuses avec l'**abattage de grands arbres pour la création d'un parking de 50 places.**

Le **contournement de Melun**, dont le tracé prévoit de couper notre commune en deux a été validé par la région, défigurerait et transformerait définitivement notre commune. Il est prévu en effet une liaison routière à deux fois deux voies avec un terre-plein central reliant les autoroutes A5 à A6.

Le **développement des transports collectifs et des liaisons douces** est une solution importante face à ce type de projet. Tant sur la qualité de vie que pour la préservation de l'environnement, il reste beaucoup à faire sur Boissise-Orgenoy (**transports scolaires, pistes cyclables…**).

Nous soutenons qu'il faut **rejoindre le Parc Naturel Régional du Gâtinais Français pour relever ces défis** et réussir à préserver notre cadre de vie.

Nous veillerons à ce que la majorité municipale actuelle ait une **démarche réactive et combative face aux défis environnementaux qui attendent notre commune.**

En cette période d'incertitude que nous vivons, nous espérons que vous avez passé durant les fêtes de fin d'année des moments chaleureux avec ceux que vous chérissez.

Nous souhaitons également que cette **nouvelle année 2021** soit **meilleure que la précédente.**

Vous pouvez compter sur notre disponibilité, notre bienveillance et notre engagement

Groupe « 2 Villages, 1 Commune »
Eric BRIAND, Stéphanie DAL PRA
https://2villages1commune.wordpress.com/
boissiseleroi.orgenoy@gmail.com
06.99.20.55.79

Urbanisme

Le saviez-vous ?

Autorisations d'urbanisme pour la commune de Boissise-le-Roi soumise au Règlement National d'Urbanisme

Les travaux entrainant une création de surface de plancher ou une emprise au sol inférieure à 5 m² sont dispensés d'autorisation d'urbanisme.

Vous devez déposer un dossier de déclaration préalable dans les cas suivants :

- Création ou extension d'une construction existante pour une surface de plancher ou une emprise au sol comprise entre 5 et 20 m² (véranda, carport, abri de jardin…)
- Aménagement d'un garage existant, d'une surface comprise entre 5 et 20 m², en pièce à vivre
- Changement de destination d'une pièce existante sans modification extérieure de la construction
- Modification de l'aspect extérieur d'une construction (changement de porte, de fenêtres, isolation par l'extérieur et ravalement, création d'ouverture, réfection de toiture…)
- Édification ou modification d'une clôture
- Création d'une piscine enterrée d'une surface comprise entre 10 et 100 m², dont la couverture est inférieure à 1,80 m de hauteur, ou d'une piscine hors sol si elle reste installée plus de 3 mois dans l'année
- Division d'un terrain

Pour les autres cas de figure, il vous faut déposer une demande de permis de construire, avec recours à un architecte obligatoire pour tous les projets qui créent ou portent la surface de plancher ou l'emprise au sol d'une construction existante à plus de 150 m².

Environnement

Idée lumineuse

« C'était un soir d'automne, le soleil à peine disparu qu'il ne permettait déjà plus d'y voir suffisamment clair pour avancer sereinement.

Empruntant le chemin traversant le parc de la mairie, à la fois raccourci pour rentrer chez moi mais aussi moment d'évasion et d'imagination au sein d'une nature à peine apprivoisée, je m'aperçus que plusieurs phares devant guider ma route avaient décidé de dormir plutôt que de m'accompagner...

La sécurité est l'affaire de tous : comme moi, signalez les anomalies de fonctionnement
par téléphone au 01 60 65 44 00
ou par courriel : contact@mairie-boissise-le-roi.fr
en envoyant les coordonnées des candélabres que vous avez repérés défectueux.

L'intervention de réparation n'en sera que plus efficace ! »

Un promeneur du soir avant le couvre-feu.

Identité du candélabre

La Prairie Malécot

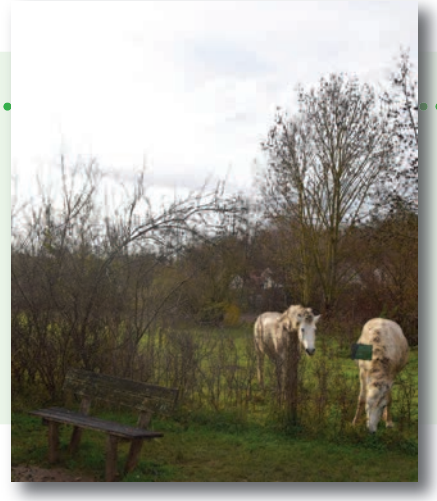

La Prairie Malécot est un Espace Naturel Sensible située en bord de Seine à Boissise-le-Roi dont la gestion est assurée par le Département de Seine-et-Marne.

Toute pénétration dans la partie clôturée est interdite, sauf pour les agents du Département ou les personnes officiellement en charge des animaux.

Élagage à Boissise

Samedi 5 décembre, la municipalité a fait procéder à des travaux d'élagage sur plusieurs arbres pour assurer la sécurité des personnes et des biens.

Avenue de Thumery, des frênes d'une trentaine de mètres de hauteur qui représentaient un risque de chute de branches pour les riverains.

Allée des Jonquilles, un chêne dont les branches occasionnaient une gêne pour les riverains.

Deux arbres ont été coupés, deux arbres seront replantés sur la commune afin de respecter nos engagements.

Coût : 5100 €

Pour rappel, les entreprises intervenant sur le **domaine public** sont autorisées à travailler dès 7 heures du matin jusqu'à 19 heures à l'exception du dimanche et des jours fériés. (Arrêté 1496 du 2 octobre 2008, article 3)

Les propriétaires ou leurs représentants ont aussi des obligations et sont responsables de l'entretien de leurs arbres.

Nous vous rappelons l'arrêté n° 1526 du 26 mars 2009, toujours en vigueur :

Article 1 : Les arbres, arbustes, haies, branches et racines qui avancent sur le sol des voies communales (y compris les places et les parcs publics de stationnement) et des chemins ruraux (chemins, sentiers etc…) doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies.
Les haies doivent être conduites de manière à ce que leur développement ne fasse pas saillie sur les voies communales ou les chemins ruraux.

Article 2 : Les arbres, arbustes, haies, branches doivent être en outre élagués régulièrement afin de ne pas toucher les réseaux aériens d'électricité, d'éclairage public et de téléphone installés sur le domaine communal.

Article 3 : Les opérations d'élagage sont effectuées à la diligence et aux frais des propriétaires ou de leurs représentants.

Article 4 : En bordure des voies communales, faute d'exécution par les propriétaires riverains ou leurs représentants, une mise en demeure d'élaguer leur sera notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception. Si cette mise en demeure n'est pas suivie d'effet au terme d'un délai d'un mois, la Commune obligera les propriétaires riverains et leurs représentants à effectuer l'élagage par toutes les voies de droit.

Article 5 : En bordure des chemins ruraux, faute d'exécution par les propriétaires riverains ou leurs représentants, les opérations d'élagage prévues aux articles 1 et 2 peuvent être exécutées d'office par la commune et aux frais des propriétaires riverains après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception non suivie d'effet au terme d'un délai d'un mois.

Article 6 : Les riverains des voies communales et des chemins ruraux doivent procéder à l'élagage des branches ou à l'abattage des arbres morts qui menacent de tomber sur lesdites voies et chemins. Faute d'exécution par les propriétaires riverains ou leurs représentants, la Commune les obligera à effectuer l'élagage ou l'abattage par toutes les voies de droit.

Dangers des chenilles processionnaires

Les chenilles processionnaires sont des insectes au stade larvaire de deux espèces de papillons nocturnes, la chenille du pin et la chenille du chêne. Leur nom vient du fait qu'elles se déplacent en file indienne.

Dès les premières journées chaudes de la fin d'hiver (février, mars, avril), elles sortent du nid et cheminent en procession au sol pour trouver un lieu où effectuer leur métamorphose en papillon.

Cependant, à cause du réchauffement climatique, on peut maintenant observer leur activité processionnaire dès les mois de décembre ou janvier !

(J.Riviere thèse de doctorat vétérinaire 2011).

Leur aire d'extension française est pratiquement sur tout le territoire au sud de Paris.

Les dangers liés à leur présence sont dus à leurs **poils urticants et allergisants en forme de harpons qui se plantent** et sont imprégnés d'une toxine, la *thaumétopoéine*. Ils sont projetés à distance dans l'air et subsistent dans les nids et l'environnement. Les chiens et les chats, attirés par ces processions, s'exposent directement à la **projection de ces poils, véritables harpons microscopiques**. Ceux-ci viennent se fixer sur la peau et les muqueuses oculaires, buccales et respiratoires, ce qui entraîne immédiatement une réaction allergique puissante et parfois mortelle. Puis, dans les 2 jours, des lésions de nécroses de la langue apparaissent et peuvent conduire à sa destruction totale. C'est donc une situation extrêmement dangereuse et d'apparition brutale.

Chez l'homme et les enfants en particulier, les mêmes symptômes peuvent être observés avec l'apparition de très graves lésions cutanées, ophtalmiques et respiratoires par inhalation ou contact avec ces poils urticants et le développement d'une réaction allergique foudroyante de type œdème de Quincke. Ces symptômes extrêmement graves peuvent entraîner la mort par asphyxie et se traduisent par de véritables brûlures sur les organes exposés.

Que faire si votre animal salive abondamment, se frotte la tête et les yeux ?

Tout d'abord, vous devez vous protéger avec des gants, des lunettes et un masque. Puis pour les chiens ou chats, lavez abondamment la cavité buccale avec une eau bien froide pendant 15 à 30 minutes.

Rincez bien les yeux avec du sérum physiologique. Vous devez consulter au plus vite un vétérinaire qui prendra en charge la situation par des injections anti inflammatoires, antibiotiques et antalgiques. Une réanimation appropriée sera décidée selon l'étendue des lésions.

Dans tous les cas, il est important de raccourcir au maximum les délais de traitement, sous peine de voir apparaître des lésions irréversibles et surtout pour éviter des troubles asphyxiques immédiats liés à la formation d'œdèmes.

Quelles mesures préventives prendre ? Éviter les promenades dans les zones où les arbres portent des nids de chenilles.

Dans les zones colonisées (forêts, bois, parcs et jardins), il faut absolument détruire ces nids par l'ébranchage et le feu. Il est impératif de renouveler les traitements tous les ans car les papillons peuvent voler jusqu'à 25 kilomètres autour du nid et les chenilles peuvent rester enfouies jusqu'à 5 années dans le sol. Des solutions existent avec notamment des pièges à chenilles.

Mais compte tenu de la dangerosité pour l'homme, il est conseillé de faire appel à des professionnels qui sont équipés de protections obligatoires : combinaison, bottillons, masque, lunettes, gants.

Sécurité

Protection du passage piéton

Un marquage au sol a été réalisé rue du Château et rue du Bel Air afin de matérialiser un chemin pour les piétons.

Le stationnement est toléré sur le trottoir à condition de ne pas empiéter sur la ligne blanche qui a été tracée.

Nouveau système d'alerte dans les écoles

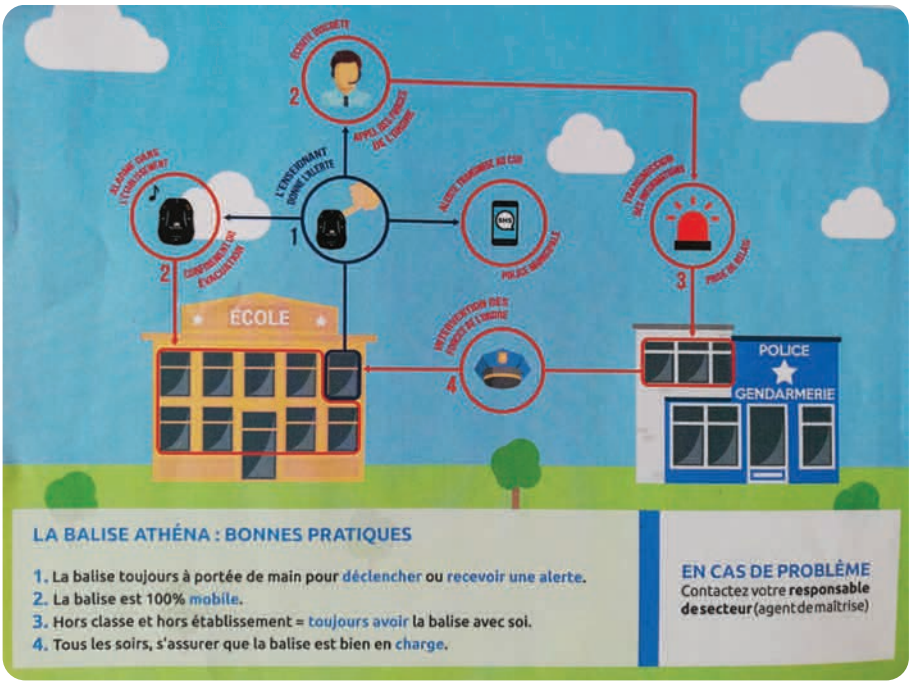

La municipalité vient d'équiper ses deux groupes scolaires d'un nouveau système d'alerte dans le cadre du Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS).

En effet, l'alerte en cas d'intrusion ou de menace dans les écoles se faisait à l'aide d'une corne de brume et des messages WhatsApp envoyés entre les enseignants. Il était nécessaire de trouver un dispositif plus efficace et sécuritaire.

MyKeeper, une solution simple, innovante et connectée a reçu le consensus des équipes d'enseignants conviées à ce projet.

Depuis le 30 décembre, chaque classe ainsi que les salles de restauration scolaire et le périscolaire sont équipés d'une balise qui permettra, à l'aide d'une simple pression, de donner l'alerte en faisant sonner toutes les balises présentes dans l'établissement mais aussi de prévenir l'extérieur (police, mairie). L'inverse sera aussi possible. La mairie ou la police pourra communiquer vers les écoles en cas de force majeure (intempéries, risques chimiques …).

Les personnels des écoles et les enfants seront formés et testeront au cours du mois de janvier ce nouveau dispositif.

Travaux

Porte automatisée pour le cimetière communal

Afin d'améliorer la qualité de service aux usagers, le cimetière s'est équipé d'un dispositif d'ouverture et de fermeture automatique.

La porte du cimetière est motorisée et automatisée depuis le 15 novembre. Il est possible d'accéder au cimetière tous les jours aux horaires suivants :

En hiver : du 1er novembre au 31 mars de 8h30 à 19h00

En été : du 1er avril au 31 octobre de 8h30 à 22h00.

En été, il a été décidé de prolonger l'ouverture jusqu'à 22h00 pour permettre aux familles de venir arroser les plantes posées sur les tombes quand la chaleur de la journée est retombée.
L'entrée et la sortie se font en appuyant sur un bouton qui est fléché.
Coût : 2950 €

Les nouveaux tarifs des concessions sont les suivants :

Type de concession	Tarifs
Concession 10 ans	Supprimée
Concession 15 ans	400 €
Concession 30 ans	500 €
Concession 50 ans	800 €
Cavurne 10 ans	Supprimée
Cavurne 15 ans	200 €
Cavurne 30 ans	350 €
Cavurne 50 ans	500 €
Columbarium 10 ans	Supprimée
Columbarium 15 ans	600 €
Columbarium 30 ans	1180 €
Columbarium 50 ans	1400 €

La ZAC Orgenoy-Est

Les travaux se poursuivent et les premiers habitants ont pris possession de leurs maisons, rue Posina.

Nous leur souhaitons la bienvenue.

Travaux

Le chemin de la Folie

Réaménagé sur toute sa longueur avec des trottoirs et un nouveau revêtement, les riverains pourront continuer à se stationner devant leur domicile.

Pour répondre à leurs attentes, le trottoir a été abaissé à 2 cm pour faciliter le stationnement.

Les vestiaires du football

Après l'installation des modules préfabriqués, le bardage a été posé. Il a la particularité de laisser passer la lumière.

Les travaux se poursuivront jusqu'à la fin janvier a minima.

Le Centre Technique Municipal

Les travaux touchent à leur fin.

Les services techniques devraient normalement emménager en février.

Travaux

■ **Consolidation du mur de soutènement** sur le parking de la gare.

■ **Nettoyage des tags** et application d'une peinture anti-graffiti sur les murs qui longent la voie ferrée.

■ **L'accès au parking** de la Pharmacie des Vignes est facilité : abaissement du trottoir et arrachage d'un arbuste élargissant l'entrée de 0.60 m faisant suite à une suggestion du Conseil des Sages.

■ **Les deux abris de bus** situés rue d'Aillon à Orgenoy vous protègent à nouveau des intempéries !
Merci aux services techniques de la Ville qui ont remplacé par un bardage en bois les vitres cassées.

■ **Ces plaques de rues qui disparaissent...**

On passe souvent devant sans les voir. Pourtant, les plaques de noms de rues sont indispensables pour trouver son chemin. La plaque qui indique la rue des Érables a disparu à plusieurs reprises …
Un nouveau panneau a été installé à bonne hauteur sur un lampadaire avec l'espoir qu'il y reste.

SMITOM

Changement de courriel Allo encombrants

LE SMITOM-LOMBRIC

Jetons moins, trions plus !

CHANGEMENT DE L'ADRESSE COURRIEL ALLO ENCOMBRANTS

Le SMITOM-LOMBRIC a modifié l'adresse courriel du service Allo Encombrants consécutivement à la modernisation de son système informatique.

Dorénavant, les demandes et documents relatifs à Allo Encombrants sont à envoyer à l'adresse collecte@lombric.com. Le numéro de téléphone reste inchangé : 0 800 501 088 (joignable du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h).

Comment utiliser le service Allo Encombrants ?

1. Renvoyez complété et signé un exemplaire du contrat d'utilisation du service au SMITOM-LOMBRIC par courrier ou par courriel à l'adresse : collecte@lombric.com (le lien envoie un courriel)
2. Appelez le n° vert Allo Encombrants, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h, pour prendre rendez-vous : **0 800 501 088**
3. En fonction des plannings, le SMITOM-LOMBRIC vous proposera dans un délai de 15 jours, une plage horaire (de 3 heures), du lundi au samedi, pour le passage à votre domicile.
4. La collecte des encombrants se fait sur propriété privée. Vous pouvez être présent, vous faire représenter par une personne majeure ou en cas d'absence, donner votre accord lors de la prise de rendez-vous pour permettre au collecteur d'accéder à vos encombrants au plus proche de limite de propriété.

La réception du contrat signé est un préalable à toute prise de rendez-vous.

Collectes

	Septembre	Octobre	Novembre
En porte-à-porte (en tonne)			
Ordures ménagères	69,10	78,64	86,14
Emballages	9,62	12,20	10,58
Déchets verts	64,26	61,90	81,84
Volontaires (en tonne)			
Verres	10,03	12,21	7,80
Journaux/magazines	2,60	2,24	4,35
Vêtements (en kg)			
Rue de Faronville	712	375	413
Angle rue du Château/ Rue des Vives Eaux	425	1020	680

Collecte des déchets verts pendant la période hivernale

Le service de collecte des déchets verts en porte-à-porte est interrompu pendant la période hivernale

Reprise de la collecte des déchets verts : mardi 16 mars 2021

Citoyennes à l'honneur

Sœur Marie-Yvonne, Sœur Marie-Paule et Sœur Marie Jean-Baptiste ont reçu la médaille de la Ville remise par Madame le Maire, dimanche 20 décembre, en remerciement de leur implication dans la commune et des actions toujours menées dans le sens de l'intérêt général.

Témoignage de vie

■ Les coulisses du Comité de la Jeunesse

En septembre, quatre jeunes étudiants nous ont sollicités afin de réaliser un projet tutoré. Nous leur avons proposé de travailler sur différents dossiers.
Ils ont retenu le projet « Comité de la Jeunesse ».
Océane résidant à Orgenoy en est le porte-parole et nous raconte son expérience.

COMITÉ DE LA JEUNESSE
BOISSISE-LE-ROI

Arielle G. : En quelques mots, pouvez-vous vous présenter ainsi que vos collègues ?
Océane D. : Je m'appelle Océane, j'ai 19 ans et je suis actuellement en 2ème année d'un DUT GEA (Gestion des Entreprises et des Administrations) en option Ressources Humaines à l'IUT de Fontainebleau avec Sonia, Lyllian et Victor.

AG : En quoi consiste votre projet tutoré ?
OD : Il consiste en la mise en œuvre d'un projet au sein d'une entreprise ou collectivité locale, celui-ci est supervisé par un tuteur (professeur de notre université) et l'entreprise avec laquelle le projet sera bâti. C'est un travail de groupe mettant en avant nos savoir-faire acquis durant notre formation. Après 4 mois de travail, nous présentons un dossier écrit, le « fameux » mémoire, ainsi qu'une présentation orale, avec support visuel d'une durée de 20 minutes environ.

AG : Quelles ont été vos motivations pour travailler avec l'équipe « Animation de la ville-Sports-Jeunesse » ?
OD : Lors du premier rendez-vous en Mairie, nous avons été convaincus à l'unanimité, le projet du Comité de la Jeunesse nous parlait forcément.
C'est vrai que souvent, « lorsqu'on pense mairie, on pense adultes » et pourtant là, nous avions l'opportunité de travailler sur un projet pour les Jeunes, donc on s'est directement sentis concernés.
Au départ, nous pensions nous diriger vers un projet en lien avec les associations caritatives tournées dans la récolte de dons. Cependant, nous avons entrevu dans le Comité de la Jeunesse une plus grande diversité ; la présentation du projet par les élus nous offrait des perspectives intéressantes et concrètes pour enrichir notre mémoire.

AG : Le travail en visioconférence n'a-t-il pas été un frein pour avancer sur ce dossier ?
OD : Au contraire, la visio était plus simple pour nous, car nous n'avions pas tous la possibilité de nous déplacer. Le distanciel nous a permis de maitriser davantage les outils informatiques et technologiques. Avec mes camarades, nous faisions régulièrement des réunions en visioconférence afin de travailler efficacement sur le Comité de la Jeunesse, relayer les informations et se partager les tâches de travail.
Les heures de transports en moins nous permettaient notamment d'avoir davantage de temps pour nous pencher sur le projet tutoré.

→

(suite)

AG : Comment se sont passées vos séances de travail avec les élus ?

OD : Travailler avec les élus n'a pas été pour moi une difficulté, ma seule crainte était de les décevoir ou que nos propositions ne correspondent pas à leurs attentes. J'ai beaucoup aimé le fait que les élus aient été bienveillants à notre égard, nous guidaient, nous conseillaient tout au long de notre travail. Pour ma part, étant très timide, réservée et ayant du mal à prendre la parole en public, je me sentais au départ un peu comme « perdue dans la cour des grands ».

Cependant, étant chef du projet tutoré, je me devais de mettre de côté tout cela. Très rapidement, j'ai su trouver ma place avec les élus.

Nos attentes ont été respectées, et même au-delà, je pense qu'on ne pouvait pas espérer mieux.

Au départ, on ne savait pas comment appréhender les élus, nous étions très ouverts à travailler ensemble. Il est vrai qu'on a tendance à se sentir un peu inexpérimentés. Je me suis toujours plus entendue avec les personnes plus âgées de toute évidence. Il n'y a pas ce jugement ou cette compétition qu'il pourrait y avoir lorsqu'on travaille avec des personnes de notre âge, au contraire, il y avait là un véritable partage et des échanges d'idées. C'était très convivial, pas strict du tout, ce que je redoutais un peu à vrai dire. Les élus sont humbles, les échanges étaient fluides et faciles.

AG : Comment vous êtes-vous organisés ?

OD : Disons que les missions pour la mise en place du Comité de Jeunesse demandaient beaucoup de créativité, des connaissances sur des logiciels de création d'infographie que Sonia et moi avons.

Les garçons quant à eux, ce sont plus chargés de la rédaction de notre mémoire écrit, en mettant sur papier toutes les étapes et tâches effectuées tout au long du projet. En fait, nous veillons à ce que chacun des membres du groupe apporte sa compétence.

AG : Au niveau de la communication, avez-vous eu suffisamment d'informations ?

OD : Oui complètement ! Les informations et demandes étaient toujours très précises et c'était bien mieux comme ça car au moins nous étions sûrs de ne pas faire fausse route.

Nous n'avions pas réellement conscience au départ que chaque détail avait son importance. Nos enjeux tout au long de cette période étaient desuivre le fil conducteur du projet, toutes les semaines, tant au niveau du dossier d'inscription, de la charte de fonctionnement ou encore du Gantt, de proposer, de discuter et de valider ensemble avec les élus.

AG : Que retenez-vous de cette expérience ?

OD : Cette expérience s'est révélée être au-delà de mes attentes. J'ai appris à me dépasser, à me connaître davantage. Bien évidemment, c'est une grande responsabilité et tout de même un peu de pression, pour de simples étudiants comme nous !

Mais le travail d'équipe aide à gérer cette pression, on sait qu'on peut compter sur ces camarades et sur les élus si besoin.

AG : Quelle est la prochaine étape pour vous tous ?

OD : La réussite de notre année, la validation de notre DUT afin de poursuivre nos études.

Finaliser notre mémoire écrit qui répondra à une problématique précise concernant notre projet tutoré dont le coefficient est le plus élevé cette année.

AG : Océane, votre mot de la fin ?

OD : C'est une grande fierté d'être arrivés là où nous sommes arrivés, avoir pu participer de la sorte à la mise en place du Comité de la Jeunesse, c'est une expérience vraiment enrichissante et qui redonne confiance en soi. On se rend compte que finalement, on est tous capables de passer de la théorie à la pratique, il suffit de s'en donner les moyens.

Nous n'aurions jamais pu réussir sans les élus, ils nous ont bien accueillis et intégrés dans leur environnement. Ils ont su se montrer vraiment intéressés par notre projet tutoré et ça, ça n'a pas de prix…

Un grand merci ! Maintenant, on attend avec impatience le « lancement » du Comité de la Jeunesse.

Nous tenons à remercier Océane, Sonia, Lyllian et Victor pour le travail fourni durant ces derniers mois. Ils ont su s'adapter et ont fait preuve de sérieux, d'innovation et de patience face à certaines de nos exigences. Nous leur souhaitons une bonne continuation dans leurs études et la réussite de leur tutoré.

A la découverte des services de notre mairie…

Dans ce numéro, commençons par le service de l'**Accueil** et rejoignons **Béatrice et Noémie** afin de faire plus ample connaissance et découvrir leur quotidien.

Béatrice arrive dans notre commune en septembre 2001 après avoir passé les concours de l'administration. Elle est titulaire de son poste et occupe diverses fonctions au cours de ces années.

Agent polyvalent sur tous les services sauf en comptabilité, elle débute comme agent à la cantine, à l'accueil du périscolaire et à l'étude jusqu'en 2008.

Depuis, elle est responsable des archives et assure également l'accueil des administrés en mairie.

Ses principales activités concernent l'État Civil. Elle enregistre et prépare les projets de mariage, les livrets de famille, les décès, les différents actes de notoriété, les avis de naissance, le recensement militaire... Elle s'occupe de vous si vous souhaitez acquérir une concession sur la commune et fait le lien avec les pompes funèbres.

Elle apprécie également ses missions auprès du CCAS en préparant les bons de chauffage, les colis pour nos anciens. Béatrice est également votre interlocutrice si vous êtes éligible à recevoir la médaille du travail.

Elle aime son métier notamment les contacts avec les administrés, répondre à leurs attentes et quand c'est pour un mariage, « quel bonheur » nous dit-elle !

Elle a remarqué une certaine évolution dans son quotidien avec l'arrivée de la dématérialisation dans beaucoup de domaines, surtout dans le scolaire. « Les gens ne viennent plus régler leur facture en mairie, donc moins de contact. C'est ainsi... ».

Elle a constaté aussi l'augmentation des incivilités. Elle doit rester neutre et aide les gens qui se présentent.

Elle est très heureuse de l'arrivée de Noémie avec qui elle forme un binôme très soudé.

Elle dit d'elle en plaisantant : « Elle est au top, pas parfaite, mais moi non plus ! »

Noémie est dans nos services depuis mars 2019 en tant que contractuelle. Son arrivée à la mairie de Boissise-le-Roi fait suite à une reconversion.

Responsable commerciale auparavant, le rythme n'était pas compatible avec sa vie de famille.

Elle aime la relation avec les autres, le contact humain, le travail en équipe. Elle s'adapte très vite et répond facilement aux trente à quarante appels quotidiens. Noémie gère les demandes des administrés ou transmet à qui de droit.

Plusieurs tâches remplissent sa journée comme répondre à des candidatures, inscrire le personnel à des formations, enregistrer le courrier, le trier et le dispatcher ou encore suppléer Nathalie à la bibliothèque quand cela est nécessaire. Elle est désireuse d'apprendre et cherche à se former en urbanisme pour instruire les dossiers ainsi que pour les différents actes administratifs.

La Covid a fait baisser la fréquentation de la mairie mais a augmenté le nombre des appels téléphoniques.

La compréhension n'est pas toujours facile, surtout avec le masque mais Noémie fait de son mieux. La fermeture de la mairie le jeudi après-midi lui permet de se consacrer aux tâches qui demandent concentration et tranquillité. Mais elle avoue « c'est mieux à deux » et confirme aussi de son côté l'importance de sa bonne entente avec Béatrice.

Merci à Béatrice et Noémie de nous avoir présenté leurs fonctions au service accueil : elles feront toujours le maximum pour répondre au mieux à vos attentes.

Vous serez toujours bien accueillis en mairie.

Vous êtes un professionnel et venez de vous installer à Boissise-le-Roi ? Pour bénéficier d'une annonce gratuite de bienvenue dans le magazine municipal, contactez le service communication au
01 60 65 44 00

Retour en images

Cérémonie commémorative du 11 novembre

L'esprit de Noël a illuminé nos rues et nos cœurs

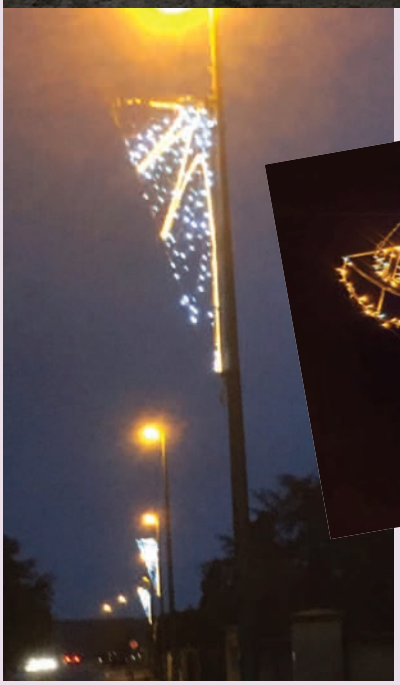

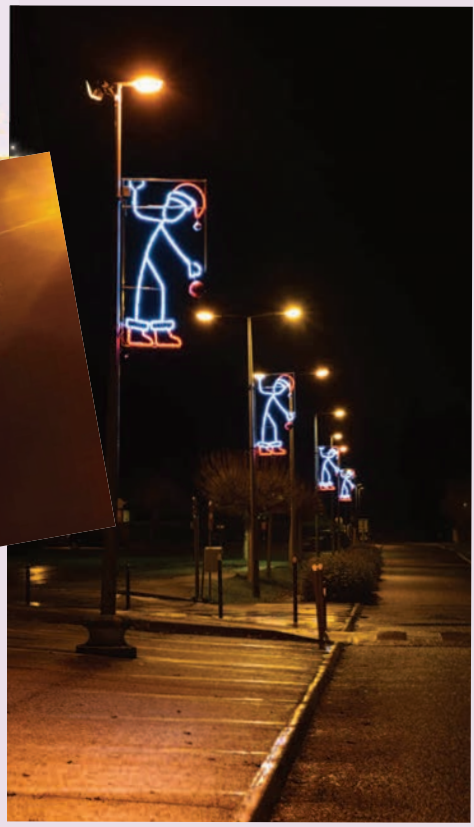

Père Noël dans les écoles le 18 décembre

Les petits lutins ont décoré le sapin le 16 décembre et visité la Mairie pour découvrir les décorations de Noël

Une matinée au pays du Père Noël le 19 décembre

Restauration scolaire

Nos enfants ont découvert depuis le 4 janvier 2021 les menus de notre nouveau prestataire pour la restauration scolaire. En effet, le marché passé avec le fournisseur Convivio étant arrivé à son terme, nous avons choisi de confier la préparation des repas de nos deux groupes scolaires « Aux petits Gastronomes ».
Cette société propose un menu bio par semaine, se fournit en produits locaux et issus de l'agriculture raisonnée. Les plats sont élaborés avec des fruits et légumes de saison.
Les enfants découvriront aussi les habitudes culinaires d'autres pays grâce à des animations.
Souhaitons qu'ils ravissent les papilles de vos enfants et que ce temps de pause méridienne soit vraiment un moment de plaisir et de découverte de nouvelles saveurs.

La parole aux enfants

■ Le projet « Clément »

« Bonjour. La classe de CE2-CM1 de l'école Château-Villard vous présente le projet « **Clément** ».
Pour commencer, la maitresse nous a lu l'album Clément Aplati de Jeff Brown. Dans l'histoire, le personnage de Clément se fait aplatir par un tableau ce qui lui a permis de passer sous les portes, de se transformer en cerf- volant, de capturer un groupe de voleurs ou encore de voyager dans une enveloppe.
La maitresse nous a fait choisir un Clément ou une Clémence que l'on a colorié(e).
Ensuite, nous l'avons mis dans une enveloppe sur laquelle nous avons écrit l'adresse d'un ami, ou d'une personne de la famille qui habite très loin. Cette personne pourra prendre des photos de sa région, de sa ville ou village, des monuments de son pays… avec Clément ou Clémence. Elle pourra nous expliquer où elle vit et ses habitudes.
Enfin, elle pourra renvoyer Clément dans une autre région ou un autre pays. Ces voyages vont nous

permettre de découvrir les coutumes, les paysages, les spécialités d'ici et d'ailleurs.
Grâce à Clément, nous allons pouvoir voyager ! »

(Texte écrit par les élèves de CE2- CM1, classe de Madame LARUELLE)

■ Le Vendée Globe

« Le Vendée Globe est une course en solitaire sans escale et sans aide particulière pour des marins du monde entier. Ils vont parcourir 45 000 km et faire le tour du monde.
Les skippers sont partis le 8 novembre 2020 des Sables d'Olonne, la course va durer presque trois mois.
Tous les jours, nous regardons le classement des skippers et l'actualité de cette course très difficile. Nous suivions Sam Davies avant qu'elle abandonne parce que son voilier a percuté un OFNI (*) près du Cap de Bonne Espérance.
La coopération entre marins est importante : Jean le Cam a sauvé Kévin Escoffier quand son voilier a coulé.
Nous adorons le Vendée Globe, c'est intéressant, nous apprenons de nouvelles choses en voile, en géographie et sur les émotions des skippers ».

(*) OFNI : objet flottant non identifié

(Texte écrit par les élèves de CM2, classe de Mme BÉLIEN)

Monde enchanté à l'accueil de loisirs

L'accueil de loisirs ouvrira à nouveau ses portes pendant les 2 semaines de vacances de février, soit du lundi 15 au vendredi 16 février et du lundi 22 au vendredi 26 février 2021. Vous pouvez inscrire vos enfants dès le 18 janvier.
Les enfants découvriront l'univers merveilleux de Disney, de Cars à Cendrillon, en passant par Aladin, la Belle et la Bête et bien sûr la Reine des Neiges ! Activités manuelles, décorations, déguisements ou jeux collectifs occuperont nos chers bambins.
Karen et son équipe d'animation peaufinent avec enthousiasme le programme de ces 2 semaines. Vous découvrirez dans le prochain journal les photos de leurs activités.

La bibliothèque municipale

Les modalités mises en place pour le retour et le prêt des livres sont toujours d'actualité durant la fermeture de la bibliothèque.
N'hésitez pas à consulter le catalogue en ligne sur le site internet et/ou à l'accueil de la mairie pour faire vos réservations !

Une sélection des nouveautés

Premières lectures

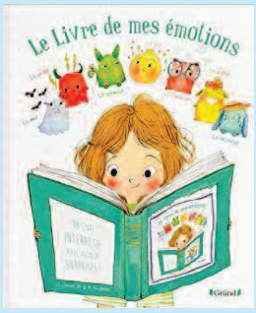

Jeunesse

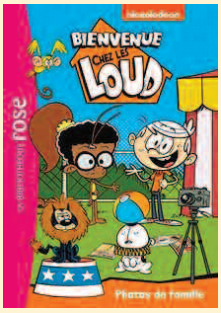

BD

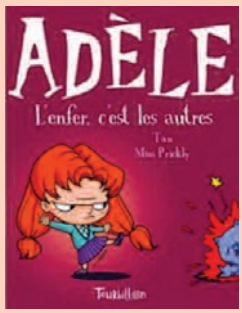

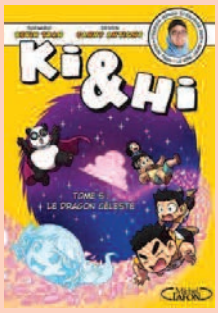

Adultes

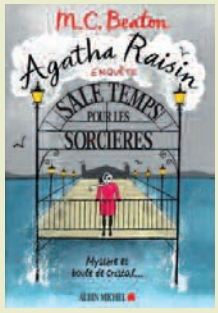

Les prochaines nouveautés seront disponibles courant mars.

Communiqué des associations

■ Castel Nazareth

Le couvent a fermé ses portes mais l'association vit toujours.
D'ici quelques semaines, vous pourrez de nouveau déposer des affaires à jour fixe, pas de dépôt « sauvage ».
Exclusivement des vêtements, propres, en bon état et au goût du jour ainsi que des jouets, complets et en état de marche.
Ces affaires seront vendues lors de ventes de charité (bénéfice pour les enfants de Madagascar) ou données à d'autres associations.
D'autres précisions sur les jours de dépôts et de ventes seront indiquées sur les panneaux lumineux ou sur le site de la mairie dans quelques temps.
Contact : Mme Nicole PAUC, tél : 06 21 46 35 78

■ USBO Judo

Le club USBO Judo s'adapte à la crise sanitaire et propose de suivre des cours en visio via la plateforme ZOOM.
Pendant les vacances de la Toussaint, un stage s'est déroulé au dojo, réunissant les enfants de différents niveaux de cours du club USBO judo. Amélioration de la pratique, jeux et sortie à Trampoline Park ont fait la joie des enfants du club.

■ BSKCOB Karaté

Le club de Karaté n'a pas été épargné par la crise sanitaire et après avoir été privé du Forum des Associations, la nouvelle saison a démarré mi- septembre dernier.
Nous avons malheureusement subi l'arrêt brutal des cours fin octobre, suite aux décisions gouvernementales.
Début novembre, nous avons appris qu'il était possible d'utiliser le dojo afin de prodiguer des cours aux élèves en vidéoconférence et nous avons donc mis en place cette solution provisoire, qui a été très appréciée par les participants que nous félicitons pour leur assiduité !
Nous avons hâte de retrouver le chemin du dojo tous ensemble dès que possible. En attendant, nous espérons que vous avez pu profiter des fêtes de fin d'année et avons hâte de poursuivre l'année 2021 dans de meilleures conditions.

Le professeur Jean-Jacques DAL PRA (C.N. 7ème DAN diplômé BEES 2), l'instructeur fédéral Stéphanie DAL PRA (C.N. 1er DAN diplômée AFA, DAF et DIF), et les membres du bureau directeur vous adressent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année !
Contacts / Renseignements : BSKCOB77310@gmail.com ou 06.58.44.67.04

CCAS

Saveurs et douceurs de Noël

Madame le Maire et les membres du CCAS ont distribué avec beaucoup de plaisir les 320 colis de Noël aux aînés de 70 ans et plus.
Ils espèrent leur avoir apporté un peu de réconfort par ces petites attentions et avoir contribué à la magie de Noël.

Communiqué de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre

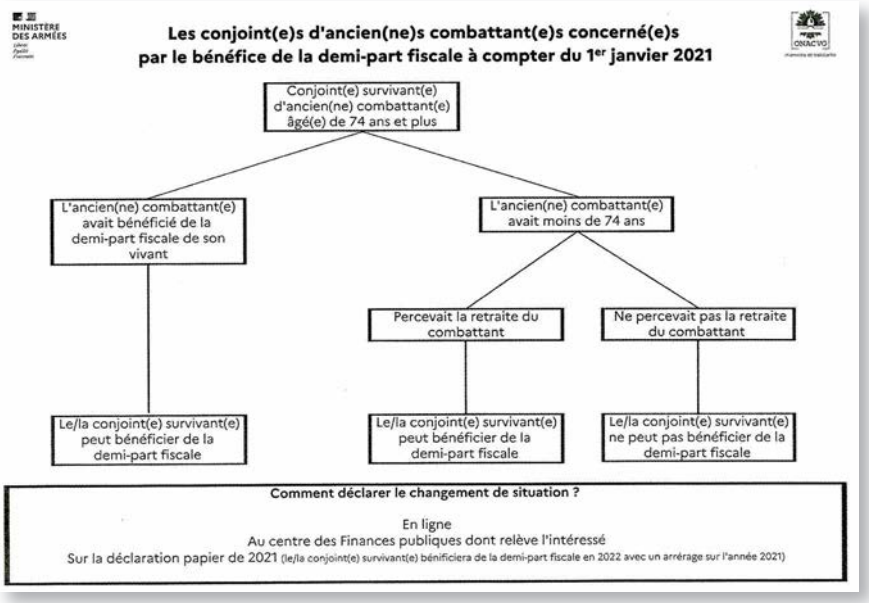

Pour faire valoir leurs droits, les personnes concernées doivent demander par écrit une attestation de versement de retraite du combattant à :

ONACVG
Service de Seine et Marne
Cité administrative - Tour C 20
Quai Hyppolite Rossignol
77011 Melun cedex
sd77@onacvg.fr

Le cabinet de Psychothérapie d'Analyse et de Sophrologie déménage

Madame Fatiha KNAYAZ
s'installe à la Maison Médicale de Boissise-le-Roi
35 rue du Château
Numéro de téléphone inchangé
06 29 51 19 90

Lutte contre les violences conjugales

CONFINEMENT

LUTTONS ENSEMBLE CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES

VOUS ÊTES DANS UNE SITUATION DE DANGER IMMÉDIAT ?
Appelez le
17

BESOIN D'UNE ÉCOUTE ?
Appelez le
3919

BESOIN DE FAIRE UN SIGNALEMENT ANONYME ?
Rendez-vous sur la plateforme
ARRETONSLESVIOLENCES.GOUV.FR

VOUS NE POUVEZ PAS PARLER ?
Envoyez un SMS
114

ÉTAT CIVIL

Le Conseil municipal,

Souhaite la bienvenue à…

Lou CLABAUT née le 1er novembre 2020 à Melun

Exprime ses vœux de bonheur à…

Mounia MOSSADDAK et Maxime JUMEL le 5 décembre 2020

Assure de sa sympathie les familles éprouvées par le décès de…

Jacqueline VINCENT veuve PETTENATI, le 30 août 2020 à Boissise-la-Bertrand
Valentin SPINATO le 5 novembre 2020 à Melun
Gérard TOSONI le 6 novembre 2020 à Boissise-le-Roi
Nicole PHILIPPE épouse DESPLANTES le 12 novembre 2020 à Boissise-le-Roi
Abilio GONÇALVES DA SILVA le 19 novembre 2020 à Melun
Sylviane GAUDIN épouse POIGNANT le 29 novembre 2020 à Brie-Comte-Robert
Michelle LEBEAU épouse SOUHAIT le 8 décembre 2020 à Brie-Comte-Robert

Coloriage

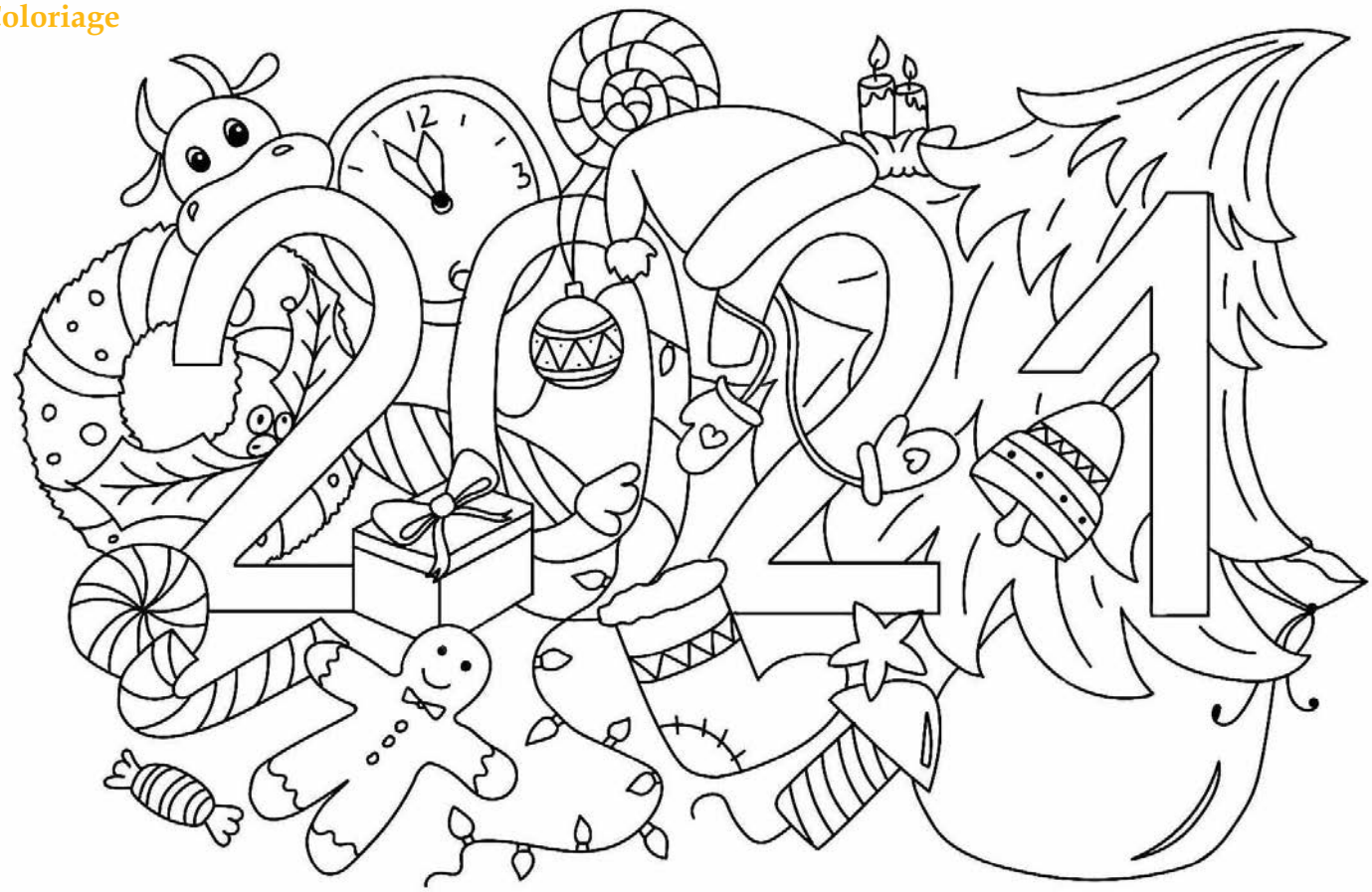

Mots mêlés

CARNAVAL
COURONNE
CREPES
DEGUISEMENT
EPIPHANIE
FETE
FEVES
GALETTE
HIVER
MASQUE
MUSIQUE
PRINTEMPS
REINE
ROI

G	X	Z	A	A	I	D	V	M	L	R	X	T
R	D	H	M	U	S	I	Q	U	E	U	R	L
I	A	E	I	M	R	B	O	I	P	O	S	I
C	R	E	G	V	D	L	N	A	I	H	C	G
M	A	S	Q	U	E	E	I	R	P	O	P	D
M	V	P	C	A	I	R	Q	N	H	D	E	F
O	L	V	A	B	U	S	P	Y	A	R	I	E
C	O	U	R	O	N	N	E	U	N	I	E	V
R	I	E	N	M	P	A	B	M	I	T	M	E
E	F	I	A	P	R	I	N	T	E	M	P	S
P	A	H	V	R	I	J	C	F	D	N	U	T
E	T	W	A	X	N	G	A	L	E	T	T	E
S	J	U	L	I	C	H	P	E	S	Y	E	P

INFOS PRATIQUES

- **Mairie** : 01 60 65 44 00
  Du lundi au mercredi : 8h30 - 12h00 / 13h30 - 17h30
  Le jeudi : 8h30 - 12h00 / Fermé l'après-midi
  Le vendredi : 8h30 - 12h00 / 13h30 - 17h00
  Le samedi : 9h00 - 12h00 (1er et 3ème samedi du mois)
  Mail : contact@mairie-boissise-le-roi.fr
- **Groupe scolaire André Malraux**
  - Maternelle : 01 60 65 60 85
  - Elémentaire : 01 60 65 50 28
- **Groupe scolaire Château-Villard**
  - Maternelle : 01 60 66 02 24
  - Elémentaire : 01 60 66 19 62
- **Collectes ménagères**
  Déchets ménagers (couvercle gris) : lundi, vendredi
  Emballages (couvercle jaune) : jeudi
  Déchets verts (couvercle marron) : **mardi 16 mars 2021**
- **Déchèterie** : 0 800 814 910
  Horaires d'hiver : du 1er novembre au 31 mars
  - Du lundi au vendredi : 14h00 - 18h00
  - Le samedi : 9h00 - 18h00
  - Le dimanche : 10h00 - 13h00
  Horaires d'été : du 1er avril au 31 octobre
  - Du lundi au vendredi : 15h00 - 19h00
  - Le samedi : 10h00 - 19h00
  - Le dimanche : 10h00 - 13h00
- **Eclairage**
  Relever le n° du candélabre pour signaler les anomalies de fonctionnement au **01 60 65 44 00** ou par courriel : contact@mairie-boissise-le-roi.fr
- **EDF** (urgence dépannage Enedis) : 0 972 675 077
- **VEOLIA** (urgences techniques) : 0 969 368 624

- **Pharmacie des Vignes** : 01 60 65 60 65
- **Cabinet de Psychothérapie d'Analyse et de Sophrologie** :
  Fatiha Knayaz.....06 29 51 19 90
- **Cabinet vétérinaire** :
  Dr François Bongars 01 64 19 41 52
- **Chirurgien dentiste** :
  Dr Laurence Aussavis 01 64 38 11 85
- **Médecin généraliste** :
  Dr Jeanine Thomas-Villeneuve 01 64 09 81 48
  Dr Alain Turczynski.....01 64 39 03 70
- **Orthophoniste** :
  Arnaud Dannappe.....06 86 75 08 41
- **Ostéopathes** :
  Mélanie Blaes.....01 60 65 61 42
  Sébastien Perron.....07 68 57 93 77
- **Pédicure podologue** :
  Océane Goffin.....09 81 88 23 75
- **Maison Départementale des Solidarités**
  Si vous souhaitez l'aide d'une assistante sociale, vous pouvez appeler au **01 64 10 62 10.**

- **SAMU** : 15
- **Police secours** : 17
- **Pompiers** : 18
- **Enfance en danger** : 119
- **SOS médecin** : 3624